



L'UNFPA AU MAROC

Assurer les droits et les choix pour tous

EGALITÉ DE GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Le Maroc a connu au cours des deux dernières décennies, d'importantes réformes structurelles, sur le plan législatif et institutionnel, qui ont porté notamment sur la promotion des droits des femmes, et la lutte contre toutes formes de discrimination et de violence fondée sur le genre.

Malgré ces progrès réalisés, la prévalence de la violence à l'égard des femmes est élevée. 62,8% des femmes âgées de 18 à 64 ans au Maroc ont été victimes de violence (HCP, 2009) et 8,7% parmi elles ont subi une violence sexuelle.

Par ailleurs, les cas de mariage des mineures sont de plus en plus nombreux au Maroc. 35.152 actes de mariage de filles âgées de moins de 18 ans ont été conclus en 2013 (soit 11,47% de tous les mariages en 2013) contre 18.341 actes en 2004, soit une progression de 91,6%.

L'enquête nationale sur la population et la santé familiale de 2018 a même révélé que 2,7% de l'ensemble des femmes enquêtées ont été mariées avant l'âge de 15 ans et que 19 sur 1000 jeunes filles mariées entre 15 et 19 ans deviennent mères. En milieu rural, ce chiffre atteint 32 pour 1000.

Pour promouvoir l'égalité de genre et lutter contre la violence Basée sur le Genre, l'UNFPA appuie le renforcement des cadres normatif et opérationnel et l'évidence scientifique autour de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Le Fonds appuie également le renforcement et l'accompagnement du système d'information institutionnel sur la violence à l'égard des femmes en vue de disposer d'un outil d'aide à la décision aux partenaires concernés.

L'UNFPA renforce par ailleurs l'accès et la disponibilité des services essentiels de qualité pour les femmes et les filles survivantes à la violence et plaide pour mettre fin aux pratiques néfastes, en particulier le mariage des mineures, tout en assurant la promotion de la culture de l'égalité, à travers la mobilisation sociale en impliquant les hommes et les garçons.

DYNAMIQUES DE POPULATION

La transition démographique en cours au Maroc est en voie d'achèvement et le régime démographique du Maroc converge rapidement vers un modèle similaire à celui des pays avancés avec une faible fécondité et une longévité élevée. Le nombre moyen d'enfants par femme est de 2,2 enfants (presque l'équivalent du niveau de remplacement) en 2014 et l'espérance de vie à la naissance aurait atteint 74,8 années en 2010.

Le processus de vieillissement qui est déjà déclenché au Maroc va progresser à un rythme accéléré. La part des personnes âgées de 60 ans et plus représente 9,6% de la population en 2014. Néanmoins, le poids démographique des jeunes demeure toutefois important et présente une opportunité sans précédent pour le développement du pays.

Par ailleurs, le Maroc, qui était un pays de transit des migrants sub-sahariens vers l'Europe est devenu un pays d'installation définitive.

Pour faire face aux défis de la population, l'UNFPA appuie le Maroc dans la collecte de données et l'analyse des questions émergentes comme la migration, la jeunesse, le vieillissement, etc.

Le Fonds appuie également la recherche opérationnelle sur les questions de population et leurs liens avec le développement, l'utilisation des données statistiques et démographiques dans la planification et la prise de décision à différents niveaux géographiques et l'intégration des stratégies de population dans les processus de planification aux niveaux national, régional et local.

Couverture : © UNFPA Maroc • Une Sage-femme en examen de surveillance de la grossesse
Colonnes intérieures : © UNFPA Maroc (de gauche à droite) • Un nouveau-né ; Une femme et son nouveau-né en consultation postnatale ; Un groupe de jeunes dans une séance de sensibilisation
Colonnes extérieur © UNFPA Maroc (de gauche à droite) • Une femme survivante à la violence en séance d'écoute ; Des personnes âgées.



L'agence des Nations Unies
pour la santé sexuelle
et reproductive

13, Av. Ahmed Balafrej, Souissi.
Casier ONU, Rabat-Chellah - Maroc
Tel: +212 537 63 53 08
Fax: +212 537 63 53 09

Site web : morocco.unfpa.org
E-mail : infomar@unfpa.org
f UNFPAMorocco
@UNFPAMaroc





L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population, est l'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive qui promeut les droits et les choix pour tous.

L'UNFPA soutient les pays dans l'utilisation des données de population pour définir des programmes et des politiques afin que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger et que le potentiel de chaque jeune soit accompli.

UNFPA est présent au Maroc depuis plus de trois décennies et en est à son neuvième cycle de coopération avec le Gouvernement Marocain. Son plan d'action s'inspire en grande partie du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en septembre 1994 et est étroitement lié au programme de développement durable à l'horizon 2030, pour garantir que personne n'est laissé de côté et que les plus défavorisés soient les premiers à être aidés.

L'UNFPA accorde la priorité à la réalisation des Objectifs du Développement Durable, notamment la bonne santé et le bien-être, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des adolescentes, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté.

Sur le plan national, l'UNFPA agit en partenariat avec le Gouvernement Marocain, les Organisations de la Société Civile et les autres agences onusiennes pour la réalisation du Plan Cadre des Nations Unies de Coopération au Développement (UNDAF).

Ayant pour objectif l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs, en mettant l'accent sur les femmes, les filles, les adolescents et les jeunes au Maroc, l'UNFPA agit dans quatre domaines prioritaires :

- Droits en matière de la Santé Sexuelle et Reproductive
- Santé Sexuelle et Reproductive des Jeunes
- Egalité de Genre et Autonomisation des Femmes
- Dynamiques de Population

DROITS EN MATIÈRE DE LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

En réalisant le droit de planifier leurs grossesses, les femmes renforcent du coup leurs possibilités de planifier leur vie. La réalisation du droit à la planification familiale est aussi le chemin le plus court et le moyen le plus économique pour éviter bon nombre de décès maternels, de grossesses non désirées et d'avortements à risque.

Les données disponibles au Maroc montrent qu'au niveau national, 70,8 % des femmes utilisent un moyen contraceptif dont 58,0 % concernent les méthodes modernes. Cependant, les besoins non satisfaits, en matière de planification familiale sont de l'ordre de 11,3 %.

Par ailleurs, une grande avancée dans la réduction de la mortalité maternelle a été notée au Maroc. Le ratio de la mortalité maternelle à l'échelle nationale a baissé 112 en 2010 à 72,6 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, soit une réduction de 35%.

Malgré ces progrès réalisés, la mortalité maternelle demeure un grand défi. Presque 482 femmes meurent chaque année suite aux complications liées à la grossesse et à l'accouchement et les 2/3 des mortalités maternelles surviennent dans le milieu rural, où près du tiers des femmes continuent à accoucher à domicile.

Les cancers du sein et du col utérin présentent également un grand défi à relever. Ils sont respectivement les deux premières causes de décès par cancer chez les femmes marocaines.

L'UNFPA appuie l'accélération de la réduction de la mortalité et la morbidité maternelle et néonatale, le renforcement des services de planification familiale, la détection précoce des cancers du sein et du col de l'utérus, la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA et la promotion des droits reproductifs des personnes en situation de handicap.

Le Fonds agit sur la génération de données et d'évidences sur la santé maternelle et de la reproduction pour l'élaboration de plan nationaux et régionaux basés sur les évidences, la promotion de la qualité de services de santé reproductive, le renforcement du rôle des sages-femmes et la promotion de l'utilisation des méthodes contraceptives de longue durée.

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES

Les adolescents et les jeunes âgés entre 10 et 24 ans, qui représentent à eux seuls 28% de la population marocaine, constituent une opportunité unique pour la croissance économique et sociale du pays.

Véritables moteurs du changement, les jeunes sont par contre confrontés à plusieurs défis qui entravent leur autonomisation et la réalisation de leur plein potentiel. Ces défis concernent particulièrement l'accès limité à l'éducation secondaire, en particulier pour les filles rurales, le chômage, la faible participation, la protection inégale des droits fondamentaux, la prévalence de la violence, le recours aux comportements à risque et l'accès limité à l'éducation, l'information et les services de santé sexuelle et reproductive.

Une étude CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) réalisée en 2014 par le Ministère de la Santé auprès des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans ayant eu des relations sexuelles, montre que 7,9 % parmi elles déclarent avoir déjà eu des grossesses non désirées et que 70% avaient déclaré avoir subi un avortement.

L'UNFPA appuie la production et l'analyse des connaissances sur les adolescents et les jeunes, en particulier les plus vulnérables et marginalisés.

Le Fonds agit en partenariat multipartite avec le gouvernement, la société civile, les donateurs, le secteur privé et les organisations de jeunesse pour plaider en faveur d'un investissement accru dans les jeunes en tant que priorité de développement.

L'UNFPA promeut également les habiletés de vie des adolescents et des jeunes, leur accès aux informations et services de la santé sexuelle et reproductive et leur participation active dans le processus de développement.